



Région de Bruxelles - Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE



Enseignement supérieur social de type court de promotion sociale



# BACHELOR EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## BACHELOR EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Bachelor vous permet d'acquérir les compétences nécessaires à la Gestion des Ressources Humaines en entreprise ou dans un service public. Il développe vos qualités de communication afin de les mettre au service de l'esprit d'entreprise. Il vous prépare en outre au volet administratif de la fonction dans le respect de la législation.

Vous serez détenteur d'une véritable expertise dans les fonctions de la gestion et l'administration du personnel.

Vous pourrez poursuivre votre formation par un Master.

## STRUCTURE DE LA FORMATION

Vu la complexité du sujet et le niveau des compétences à atteindre, cette formation se situe au niveau de l'enseignement supérieur de promotion sociale et est organisée par modules. En effet, le système modulaire permet à chacun de choisir les unités de formation suivant ses besoins ou de suivre l'entièreté du cursus afin d'obtenir le titre de Bachelier en Gestion des Ressources Humaines.

## PROGRESSION CONSEILLÉE

La progression conseillée s'étale sur 3 ans et 6 mois :

- 1<sup>ère</sup> année : GRH01 à GRH08 + GRHS1(stage)
- 2<sup>ème</sup> année : GRH09 à GRH14 + GRHS2 (stage)
- 3<sup>ème</sup> année : GRH15 à GRH18 + GRHS3 (stage)
- 4<sup>ème</sup> année : GRH LGRH19 à GRH21 + GRHEI (Epreuve Intégrée).

◆ Les unités de formation en langues étrangères ne sont pas organisées par l'IRG et sont à suivre dans un autre établissement.

## INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

### Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

**Si vous avez terminé vos ÉTUDES À L'ÉTRANGER**, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, **avant le 15 juillet**. La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription. Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)

### Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.

### Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire ( Bancontact / Mister Cash ) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

**Attention aux dates indiquées sur ces documents !**

(se renseigner auprès du secrétariat)

### Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut. ([www.ceria.be/irg](http://www.ceria.be/irg))**

### Accès aisé

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

**Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ**

(renseignement : [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be))

## TITRES DÉLIVRÉS

Chaque unité de formation (UF) permet d'obtenir une attestation de réussite de l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Après la 4<sup>ème</sup> année, il est possible d'obtenir le diplôme de :

**"Bachelier en Gestion des Ressources Humaines"**

## ORGANISATION

Les cours démarrent durant la seconde semaine de septembre et se donnent **en semaine durant la soirée** (de 18h à 21h30) et **les samedis la journée** (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

- 1<sup>ère</sup> année : les mardis, jeudis et samedis ;
- 2<sup>ème</sup> année : A définir ;
- 3<sup>ème</sup> année : A définir ;
- 4<sup>ème</sup> année : A définir.

L'horaire du stage individualisé est élaboré en fonction des activités professionnelles de chaque étudiant.

Il n'y a pas de cours durant les congés scolaires établis par la Communauté française.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Le (la) candidat(e) à la formation devra **être détenteur au minimum du certificat de l'enseignement secondaire supérieur** (CESS) ou du document d'équivalence du titre obtenu à l'étranger.

## 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

**GRH S1 : BACHELIER : STAGE D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE 120 p**

**GRH 01 : INFORMATION ET COMMUNICATION  
PROFESSIONNELLES 40 p**

*Information et communication professionnelles 40 p*

**GRH 02 : ELEMENTS DE LEGISLATION APPLIQUEE AUX  
RESSOURCES HUMAINES 90 p**

*Droit individuel du travail 30 p*

*Droit collectif du travail 30 p*

*Droit de la sécurité sociale 30 p*

**GRH 03 : FAITS ET INSTITUTIONS ECONOMIQUES 60 p**  
*Faits et institutions économiques 60 p*

**GRH 04 : TECHNIQUES DE GESTION DE L'INFORMATION  
- NIVEAU 1 100 p**

*Laboratoire : logiciel graphique d'exploitation 12 p*

*Laboratoire : édition assistée par ordinateur 36 p*

*Laboratoire : présentation assistée par ordinateur 20 p*

*Laboratoire : tableur 20 p*

*Laboratoire : internet 12 p*

**GRH 05 : PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES  
30 p**

*Principes de gestion des ressources humaines 30 p*

**GRH 06 : COMMUNICATION : ELEMENTS THEORIQUES  
ET METHODOLOGIQUES 60 p**

*Théorie de la communication 22 p*

*Méthodologie de la communication 38 p*

**GRH 07 : PSYCHOLOGIE SOCIALE 60 p**  
*Psychologie sociale 60 p*

**GRH 08 : DYNAMIQUE DE GROUPE 70 p**  
*Techniques de leadership 35 p*

*Dynamique de groupe 35 p*

**2<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**GRH S2 : STAGE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE :  
BACHELIER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 240 p**

**GRH 09 : ELEMENTS DE STATISTIQUES 40 p**

*Statistiques* 20 p

*Laboratoire de logiciel appliqué à la statistique* 20 p

**GRH 10 : GESTION :  
ELÉMENTS DE COMPTABILITÉ ET DE FISCALITÉ 60 p**

*Eléments de comptabilité et de fiscalité* 30 p

*Laboratoire de logiciels de gestion* 30 p

**GRH 11 : SECRÉTARIAT SOCIAL 120 p**

*Obligations institutionnelles de l'employeur* 28 p

*Laboratoire de secrétariat social* 92 p

**GRH 12 : OUTILS DE RECRUTEMENT 60 p**

*Outils de recrutement* 60 p

**GRH 13 : MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE  
À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 40 p**

*Méthodologie appliquée à la gestion des ressources humaines* 40 p

**GRH 14 : OUTILS DE CONTRÔLE ET DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 60 p**

*Outils de contrôle et de développement de la gestion des ressources humaines* 60 p

**3<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**GRH S3 : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION:  
BACHELIER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 240 p**

**GRH 15 : ORGANISATION DES ENTREPRISES ET ÉLÉMENTS  
DE MANAGEMENT 40 p**

*Entreprises : Organisation et management* 40 p

**GRH 16 : SOCIOLOGIE DU TRAVAIL 60 p**

*Sociologie du travail* 60 p

**GRH 17 : QUESTIONS SPÉCIALES DE DROIT 60 p**

*Questions spéciales de droit* 60 p

**GRH 18 : GESTION DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES 60 p**

*Gestion de situations problématiques* 60 p

**4<sup>ÈME</sup> ANNÉE (6 MOIS)**

**GRH 19 : SENSIBILISATION À LA GESTION  
DE LA QUALITÉ EN ENTREPRISE 40 p**

*Sensibilisation à la gestion de la qualité en entreprise* 40 p

**GRH 20 : GESTION STRATÉGIQUE ET PRÉVISIONNELLE  
DES RESSOURCES HUMAINES 60 p**

*Gestion stratégique et prévisionnelle des ressources humaines* 60 p

**GRH 21 : PHILOSOPHIE DU TRAVAIL 60 p**

*Philosophie du travail* 60 p

**GRH EI : EPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION 160 p**

**UF EN LANGUES ETRANGERES NON ORGANISEES**

**GRH L1 - UF1 : Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur  
80 p**

**GRH L1 - UF2 : Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur  
80 p**

**GRH L2 - UF2 : Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur  
80 p**

**GRH L2 - UF3 : Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur  
80 p**